



Annoncé il y a un an, le «nouveau» tarif photovoltaïque se fait désirer

07/09/2009 11:38

Analyser par [Victor Roux-Goeken](#)

Annoncé en novembre dernier par le ministre chargé de l'environnement Jean-Louis Borloo, un «nouveau» et troisième tarif d'achat de l'électricité photovoltaïque n'est toujours pas publié, s'impatient dans un communiqué du 4 septembre le Comité de liaison des énergies renouvelables (Cler) et l'Hespul, association spécialisée dans le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Aux côtés des tarifs d'achat de 33 centimes d'euros le kilowattheure (c€/kWh), pour les équipements non intégrés au bâti, et de 60 c€/kWh, pour ceux qui le sont, aurait dû être créé un troisième tarif de 45 c€/kWh pour les installations sur les bâtiments professionnels (supermarchés, bâtiments industriels et agricoles de grande taille...).

Tous les acteurs s'étant mis d'accord sur ce tarif au printemps dernier, promesse avait été faite par le ministre de le publier avant l'été. Sans succès.

«Actuellement, des opérateurs peu scrupuleux tartinent de panneaux des grandes surfaces pour bénéficier du tarif le plus avantageux. Il faut réserver ce tarif à la vraie intégration architecturale, qui n'héberge pas tout et n'importe quoi», conseille-t-il.

Selon lui, ne pas régler ce problème de «niches» va finir par devenir coûteux et faire pâtir l'ensemble de la filière photovoltaïque. «Les anti-énergies renouvelables ne vont pas se gêner pour s'en saisir et dire qu'ils avaient raison quant au surcoût supposé de la filière. Or, le décret est prêt. Qu'attend le ministre pour le signer? Nous lui avons déjà adressé beaucoup de lettres 'en off'. Nous avons décidé d'en parler publiquement», conclut le directeur du Cler.